

Séance du : 26 juin 2025

n° 30/2025

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-six juin à 18 heures 15.

Le Comité Syndical, régulièrement convoqué le 18 juin 2025, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à l'Espace Associatif et Culturel de Labastide d'Anjou, sous la présidence de M. HEBRARD Gilbert.

Mme Christine BIGNON est désignée comme secrétaire de séance.

Etaient présents :

Délégués titulaires :

Sophie ADROIT, Christine BIGNON, Virginie MIR, Nathalie NACCACHE, Karine NAVARRO, Estelle VILESPY.

Brice ASENSIO, Serge BARTHES, Pierre BODIN, François DEMANGEOT, Christian FABRE, Michel FERRET, Philippe GREFFIER, Dominique GUIRAUD, Jean-Luc GOUXETTE, Gilbert HEBRARD, Olivier JULLIN, Serge KONDRYSZYN, Christian LAGENTE, Jean LAGOUTTE, Philippe LASMAN, Jean-Marie PETIT, Christian PORTET, Christophe PRADEL, Daniel RUFFAT, Alain SCHMIDT, Serge SERRANO, Raymond VELAND, Rémy ZANATTA.

Délégués suppléants représentant un délégué titulaire :

Alexia BOUSQUET, Marie-France LOISEL, RAMONDA Hervé.

En exercice : 63

Présents : 32

Avait donné pouvoir :

Marius MILHES à Gilbert HEBRARD, Florence SIORAT à Brice ASENSIO, Hélène MARTY à Estelle VILESPY.

Nombre de voix : 35

Excusés :

Robert BATIGNE, Guy BONDOUY, Evelyne CESSSES, Magali COURNEDE, Philippe HEDIN, Laurent HOURQUET, Catherine LATCHE, Patricia MALMAISON, Martine MARECHAL, Roger PEDRERO,

Objet : Décision modificative n°1 pour l'intégration des premières dépenses liées à TEPOS 2026

Vu la délibération 18/2025 du comité syndical du 10 avril 2025 approuvant le budget du PETR du Pays du Lauragais 2025,

Considérant qu'au regard de l'exécution du budget il y a lieu de procéder à des réajustements afin que le PETR puisse intégrer les premières dépenses liées à l'événement TEPOS 2026 organisé en Lauragais et notamment les dépenses de masse salariale, d'achat de matériel informatique et la réalisation d'un film de promotion,

Monsieur le Président propose une modification à apporter au budget comme si dessous :

Fonctionnement			
Chapitre / Article	Libellé	Augmentation de crédits	Diminution de crédits
Dépenses			
012	Charges de personnel	18 000 €	
011 – 6251	Frais de déplacement	1 000 €	
023	Virement à la section d'investissement	9 000 €	
TOTAL DEPENSES		28 000 €	
Recettes			
74 - 74751	GFP de rattachement	28 000 €	
TOTAL RECETTES		28 000 €	
Investissement			
Dépenses			
021 - 2183	Matériel de bureau et matériel informatique	2 000 €	
020 - 2051	Concessions et droits similaires	7 000 €	
TOTAL DEPENSES		9 000 €	
Recettes			
021	Virement de la section de fonctionnement	9 000 €	
TOTAL RECETTES		9 000 €	

Ayant entendu l'exposé du Président,

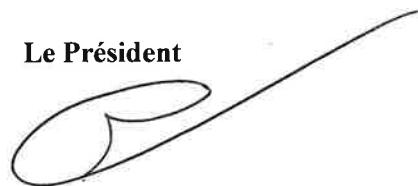
Après en avoir débattu et délibéré, le Comité Syndical :

1°) – Adopte la présente Décision Modificative Budgétaire n°1 à l'unanimité

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Fait à Labastide d'Anjou, le 26 juin 2025

Le Président



Gilbert HEBRARD

Monsieur le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication, par courrier postal (68 rue Raymond IV, BP 7007, 31068 Toulouse Cedex 7 ; Téléphone : 05 62 73 57 57 ; Fax : 05 62 73 57 40) ou par le biais de l'application informatique Télérecours, accessible par le lien suivant : <http://www.telerecours.fr>.